Image not found or type unknown

Donation d'un bien d'une grande mère à sa petite fille

Par **maya1404**, le **15/05/2015** à **16:28**

Cher Maître,
Ma belle-mère, qui a deux filles, et qui ont elles-mêmes un enfant chacune, veut procéder à une donation au profit de la fille de ma belle soeur sous l'influence de sa petite fille.
Ma belle-mère possède quatre maisons.
Deux petites maisons ont déjà été attribuées par donation en nue-propriété à chacune des filles en parfaite égalité, la maison résidence principale de ma belle-mère a été également attribuée par donation partage pour 1/4 à chacune des filles à égalité parfaite, la dernière et plus importante maison en bord de mer fait l'objet d'une sollicitude de la petite fille à sa grand-mère pour son attribution à son profit sans que les deux soeurs soient d'acord de cette donation.
Ma belle -mère peut-elle procéder à cette donation sans l'autorisation de ses deux filles, étant elles-mêmes lésées et intéressées par cette maison de bord de mer ?
lésant également notre fils par son inégalité de fait, sans inclure le ressenti moral des deux filles.
Si cette décision de donation va à son terme, quel recours, quelles sont les procédures ?
Merci pour votre réponse, bien cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés